

**République Française**

Département du Gard

**Nombre de délégués**Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

19 titulaires et 19 suppléants

Présents :

13 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :

6 titulaires

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

22 septembre 2022

Numéro de la délibération

22-18

Objet de la Délibération

Modification du plan de financement  
Guide du Routard Pays

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes, à Milhaud, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :****Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

**Titulaires :** Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Bruno FERRIER, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Rémi NICOLAS et Monsieur Jean-Luc DESCLOUX.

**Suppléant :** Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

**Titulaires :** Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS, Madame Eliane LACROIX, Monsieur Thierry PESENTI, Monsieur Julien SANCHEZ et Monsieur Max SOULIER.

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales ;**

**Vu la délibération 21-19 du 18 avril 2021**, relative au projet de guide du routard sur le territoire Garrigues et Costières de Nîmes et le plan de financement prévisionnel ;

**Considérant** la demande de subvention faite auprès du programme LEADER et le passage en comité de sélection le 13/01/2022 avec une note de 19/20 attribuée par les membres du comité attestant de l'adéquation de ce projet avec la stratégie du GAL de Garrigues en Costières ;

**Considérant** l'instruction en cours du dossier par les services de la Région Occitanie, il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel du projet.

Pour rappel le plan de financement prévisionnel suivant a été délibéré le 23 juin dernier :

DEPENSES		RESSOURCES		
Equipement, Matériel	45,40 €	LEADER	22 155,67€	64 %
Etudes, Conseils, Prestations	34 159,75 €	Fonds propres du PETR appelant du LEADER	5 538,92 €	16 %
Communication	413,09 €	Autofinancement PETR	6 923,65 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 618,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 618,24 €</b>	<b>100%</b>

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
19 titulaires et 19 suppléants

Présents :  
13 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :  
6 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
18 suppléants

Votants : 15

**Date de la convocation**

**22 septembre 2022**

**Numéro de la délibération**

**22-18**

**Objet de la Délibération**

**Modification du plan de financement  
Guide du Routard Pays**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification  
Le

Il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES	
Equipement, Matériel	45,40 €	LEADER	21 574,87€
Etudes, Conseils, Prestations	33 252,25 €	Fonds propres du PETR appelant du LEADER	5 393,72 €
Communication	413,09 €	Autofinancement PETR	6 742,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 710,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 710,74 €</b>

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus du projet « Guide du Routard Garrigues et Costières de Nîmes » ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

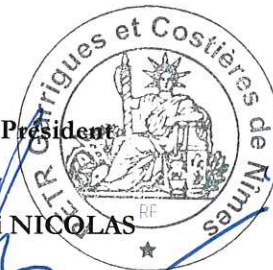
Résultat du vote : POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le

14 OCT. 2022

Bureau du Courrier